

Acte de mariage de ISAAC François et PANNEVEL Anne [470]x[471].

L'an de grâce mil sept cent soixante et un, le lundy cinquième jour du mois d'octobre par Monseigneur PAUMIER, prêtre vicaire de cette paroisse soussigné, ont été conjoints en mariage et reçu la bénédiction nuptiale François ISAAC, dit Urbain, fils majeur de Louis ISAAC et de Geneviève LE PREVOST, ses père et mère d'une part, et Anne PANNEVEL, fille de feu Jean PANNEVEL, vivant marinier de sa profession, et de feu Marie LE TELLIER, ses père et mère d'autre part, tous les deux de cette paroisse, et ce après que la publication des bans de leur futur mariage a été bien et dûment faite par trois divers jours de dimanche consécutifs aux prônes des messes paroissiales de ce lieu, savoir le six, treizième et vingtième du mois de septembre dernier sans qu'il se soit découvert aucune opposition ou empêchement non plus qu'aux fiançailles des dites parties qui furent célébrées hier en cette église.

Présents à la cérémonie dudit mariage, Charles PANNEVEL et Pierre PANNEVEL, frère et neveu de ladite, de la paroisse de Saint Pierre en Port, et Laurent HEDOUIN soussigné, Louis ISAAC, père dudit, lequel a déclaré ne signer que par une marque aussi bien que les dites parties de ce dûment interpellées.

Marques : François ISAAC, Louis ISAAC, Anne PANNEVEL

Signatures : Laurent HEDOUIN, Charles PANNEVEL, Pierre PANNEVEL